

DECISION n° 2025-19

Portant sur le remplacement de la
cellule de refroidissement au
restaurant scolaire
SERVI HÔTEL

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de remplacer la cellule de refroidissement au restaurant scolaire,

Considérant les offres reçues par EDCP, SERVI HOTEL et TCPE,

Après analyse des offres,

DECIDE :

Article 1 : de passer afin de remplacer la cellule de refroidissement au restaurant scolaire pour un montant de 4 795,00€ HT, soit **5 754,00 € TTC** auprès de SERVI HÔTEL domiciliée 16 rue du Carreau, à POITIERS (86000).

Article 2 : De signer le bon de commande correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet
- SERVI HÔTEL,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 27/06/25
Le Maire

Emmanuel DUMENIL



